

FRENCH | FRANZÖSISCH

Abschiebehaft

Détention en vue de l'expulsion



BRING BACK OUR NEIGHBOURS

Contre la politique de déportation de la Saxe

Pour une expulsion, on peut être placé en détention pendant quelques jours ou jusqu'à 6 mois. Le centre de détention pour expulsés de Saxe se trouve à Dresde. Même sans avoir commis d'infraction, on peut être enfermé. La police peut venir te chercher chez toi ou lors d'un rendez-vous administratif. Tu seras ensuite emmené au tribunal pour une audience.

Il est important que des avocat(e)s ou une personne de confiance soient présent(e)s à l'audience. Tu dois le demander au début de l'audition ! Tu peux aussi demander à ce qu'un(e) avocat(e) spécifique soit présent(e).

En détention d'expulsion, tu as droit à une consultation d'avocat(e)s* et au groupe de contact pour la détention d'expulsion à Dresde. Tu peux en parler avec le service social et demander les deux consultations.

Plus d'informations et contact:

Abschiebehaftkontaktgruppe Dresden
www.abschiebehaftkontaktgruppe.de

Quel est le risque?

Si tu as une simple tolérance, tu peux être expulsé et avant cela, tu peux aussi être placé en détention. Même si tu es ici depuis de nombreuses années ou que tu as déposé une demande de séjour, le service des étrangers (Ausländerbehörde) peut t'expulser et te mettre en détention avant.

Le danger est grand,

- si des expulsions ont déjà échoué parce que tu n'étais pas chez toi ou que tu as manqué des rendez-vous avec le service des étrangers.
- si tu as déposé une demande d'asile dans plusieurs pays de l'UE.
- si tu t'es opposé à une expulsion.
- si le service des étrangers sait que tu as donné un faux passeport ou un faux nom.

- si tu as déménagé et que tu ne t'es pas présenté à l'office des étrangers ou à l'office social pendant plusieurs mois.
- si tu te fais attraper par la police fédérale à la frontière, mais que tu n'as pas de visa et que tu es interdit d'entrée ou que tu n'as pas de motifs d'asile.
- si tu es un homme : actuellement (2024), aucune femme ni enfant n'est détenu en Saxe.
- si tu as commis des délits - même si ce n'est pas une condition préalable à la détention en vue de l'expulsion.

Que peux-tu faire?

Si tu as peur de l'expulsion et de la détention, consulte un conseiller:

Sur notre **aperçu des contacts beta.bbonlink.de/page-fr-contacts**, tu trouveras de bons centres de consultation en Saxe.

Garde toujours sur toi le nom et les coordonnées de ton avocat(e) et d'une personne en qui tu as confiance ! Tu trouveras ici un modèle pour ta « personne de confiance » en détention d'expulsion:

 **beta.bbonlink.de/page-fr-forms**

Si tu es arrêté, insiste pour qu'ils soient informés et qu'ils viennent à l'audience au tribunal.

L'Office des étrangers (Ausländerbehörde) veut convaincre le tribunal que tu veux échapper à ton expulsion. Elle écrit au tribunal des preuves que tu te caches de l'autorité. L'autorité appelle cela la « clandestinité ». Tu trouveras plus d'informations sur le thème de l'immersion dans notre **flyer Dublin beta.bbonlink.de/flyer-fr-dublin** .

L'audience devant le tribunal

Avant la détention, la police t'emmène au tribunal pour une audition. L'audition ne porte pas sur tes motifs d'asile ! Il s'agit de savoir si le tribunal pense que tu vas te cacher pour éviter d'être expulsé. Assure au tribunal que tu es prêt à te présenter régulièrement et que tu ne veux pas fuir une expulsion. Si tu n'es pas

placé en détention, consulte d'urgence un centre de conseil ou des avocats.

Que se passe-t-il dans le centre de rétention ?

Tu seras examiné par un médecin pour savoir si tu es en assez bonne santé pour être détenu et expulsé. Si tu es malade et que tu as besoin de médicaments, dis-le au médecin. Tu peux rencontrer un(e) avocat(e), le groupe de contact pour la rétention, des conseillers* pour une (deuxième) procédure d'asile, un(e) psychologue ou un(e) aumônier(e). Le service social doit t'aider dans cette démarche. Tu dois déposer toutes tes affaires et de l'argent liquide. Si tu as plus de 200 € sur toi, ils garderont l'argent même après ton expulsion. Tu dois également remettre ton smartphone. Tu peux toutefois demander à l'obtenir pour une courte durée afin de pouvoir noter tes contacts et numéros de téléphone ou mots de passe pour tes e-mails et Facebook, et envoyer des photos ou des documents sur ton smartphone à ton avocat ou à des personnes qui te soutiennent. Tu peux utiliser l'internet (lent) une heure par jour. Tu peux aussi emprunter un téléphone simple et l'utiliser pour téléphoner. Contacte dès que possible les personnes qui te soutiennent, ton avocat ou le groupe de contact pour la détention afin (Abschiebehaftkontakt-gruppe) qu'ils puissent t'aider.



الترجمة إلى العربية
Translation to English available

Deutsche Übersetzung verfügbar
Traducción al español disponible

Vous trouverez ici plus d'informations sur ce que vous pouvez faire pour éviter une expulsion.
beta.bringbackourneighbours.de//lorgtrstgrstgrstgrstgrstgrstg

Last updated: 10/04/2025

Imprint: Kontaktgruppe Asyl und Abschiebehaft e.V. Heinrich-Zille-Str. 6 01219 Dresden